

## Réunion du 29 juin 1991

Le vingt neuf juin mil neuf cent quatre vingt onze, à huit et demi heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> JOSEPH Richard, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 22 juin 1991.

Présents. M<sup>rs</sup> JOSEPH, M<sup>re</sup> GOUEDO, M<sup>r</sup> FERRET, M<sup>me</sup> MARGNE,  
M<sup>r</sup> ALARY, M<sup>r</sup> PHEUPPEAU, M<sup>me</sup> VIOLLET, M<sup>r</sup> BORDERON,  
M<sup>r</sup> MARTIN, M<sup>r</sup> FARIAUD.

Assente. M<sup>r</sup> Bourreau Bernard.

Secrétaire de séance: M<sup>me</sup> GOUEDO Ida.

149. Modification des  
modalités d'établissement  
des impôts directs locaux.  
pour l'année 1992.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas  
modifier les modalités d'établissement des impôts di-  
rects locaux pour l'année 1992.

150. Achat lecteur reproducteur  
micro-fiches cadastrales

M<sup>r</sup> le Maire propose au Conseil Municipal  
l'achat d'un lecteur reproducteur sur papier  
ordinaire, conçu pour l'exploitation des micro-fiches  
COM et documentaires, et en particulier pour l'ex-  
ploitation des micro-fiches du cadastre, d'un prix  
T.T.C. de 15738,00F. Après en avoir délibéré, le Conseil  
Municipal donne son accord à l'unanimité. Le finan-  
cement en sera effectué par transfert de fonds du  
chapitre 6312 au chapitre 214 section Investissement.  
section fonctionnement

151. Projet d'extension de  
la carrière Audouin,  
située au Maine au Bourp

M<sup>r</sup> le Maire informe le Conseil Municipal d'un  
projet d'extension de la carrière de M<sup>r</sup> Audouin, située  
au Maine au Bourp. Après, et dans l'attente de  
plus amples informations, le Conseil Municipal  
s'exprime en avis tout à fait favorable à ce projet.

152. Vente Chapelle  
de Rozet.

M<sup>r</sup> le Maire informe le Conseil Municipal de la vente  
probable de la Chapelle de Rozet et de la possibilité pour  
la commune d'acheter cet ensemble de bâtiments. Le  
Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reste dans  
l'expectative.

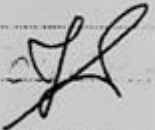
153. Demande de sub-  
vention Office  
National des Forêts

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une  
lettre de l'Office National des Forêts concernant le projet  
d'un second arboretum créé sur le territoire communal  
et sollicite une subvention pour l'installation de poubelles  
et leur ramassage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide  
d'allouer une subvention de 500F à l'Office National  
des Forêts par virement sur le Chapitre 6313 (Entretien

de voirie) et versement au compte 6507 (subventions).

fait et délibéré en mairie les jour, mois et an  
susdits. Ont signé les membres présents.

  
Meffre

Vaillat

Marnaud

Houéid

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]